

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le mardi 12 janvier deux mille seize à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Réjean Bernier, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
Mme Rachel Barratt, conseillère no 2
M. Robert Beauchamp, conseiller no 3
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4
M. Mathieu Chicoine, conseiller no 5
M. Roger Couture, conseiller no 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Réjean Bernier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19:32 par M. Réjean Bernier, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-01-01

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants :

- 4.10 SODE DE VACANCES À PAYER-ANCIEN EMPLOYÉ
- 4.11 CONGRÈS 2016 DE LA COMBEQ
- 6.8 CONTRAT D'ALEXANDRE DUVAL
- 6.9 GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ-COURBE DE M. MASSICOTTE ROUTE 239
- 6.10 PATROUILLEUR DE ROUTES DE JOUR
- 8.3 INSPECTEUR EN BÂTIMENT-CHANGEMENT HORAIRE TEMPORAIRE
- 9.2 PLAINTÉ ÉCRITE CONCERNANT LA PATINOIRE
- 9.3 REMPLAÇANT PATINOIRE
- 9.4 FERMETURE DS LUMIÈRES DE LA PATINOIRE
- 9.5 COURS DE PATIN POUR ENFANTS
- 10.7 CORRESPONDANCE DE PARADIS, LEMIEUX, FRANCIS, SENC POUR LA TENUE DE LA RENCONTRE DANS LE DOSSIER DE GESTION G.P.S. INC.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

16-01-02

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015, ainsi que de la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires du 15 décembre 2015, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

4. ADMINISTRATION ET FINANCES :

4.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de décembre 2015 se chiffrent à 21 358,36 \$
- Les factures payées durant le mois de décembre 2015 se chiffrent à 8 512,41 \$

4.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

16-01-03

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2015 au montant de 88 169,77 \$.

Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

4.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-412 DE TAXATION 2016

16-01-04

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité Saint-Marcel-de-Richelieu

RÈGLEMENT NUMÉRO 16-412

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU.

ATTENDU Qu'une municipalité peut imposer un mode de tarification selon les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU qu'afin de se procurer les sommes nécessaires pour réaliser ces prévisions budgétaires, il est requis de décréter par règlement les différentes taxes, compensations et tarif, ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2016;

ATTENDU Que le règlement numéro 12-385 de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu prévoit une taxe spéciale pour chaque immeuble porté au rôle d'évaluation ainsi que des taxes de compensation pour le secteur desservi par le réseau d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU Qu'avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2015;

ATTENDU Que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du projet de règlement le 7 décembre 2015, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

En conséquence,

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers
Appuyé par madame Karyne Messier Lambert
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'il soit ordonné et statué par le présent règlement ce qui suit, savoir :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement décrète les taxes foncières générales par catégorie d'immeubles, les taxes spéciales, les compensations pour le service de collecte, de transport et d'enfouissement pour les résidus domestiques, collecte et transport matières recyclables et matières organiques, le tarif annuel pour la consommation de l'eau potable, les compensations pour les services d'égout, la compensation pour le service des installations septiques et la tarification pour l'entretien des cours d'eau.

ARTICLE 2 : TAUX SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Qu'il est imposé et prélevé pour chaque immeuble imposable porté au rôle d'évaluation pour l'année 2016 :

- Une taxe foncière générale a taux varié :
 - Taux agricole : 0.61\$ par 100\$ d'évaluation
 - Taux de base : 0.71\$ par 100\$ d'évaluation

Afin de pourvoir au remboursement du capital et des intérêts du règlement d'emprunt 12-385, il est imposé et prélevé pour chaque immeuble porté au rôle d'évaluation :

- Une taxe spéciale de 0.01416,\$ par 100 \$ d'évaluation.

ARTICLE 3 : TAUX DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

Afin de pourvoir aux dépenses relatives au service de collecte, de transport et d'enfouissement pour les résidus domestiques, collecte et transport matières recyclables et matières organiques il est imposé et prélevé pour l'année 2016 un tarif de compensation de :

- 135.71\$ par unité d'occupation desservie (l'unité d'occupation comprend les résidences, les commerces, les industries, les chalets et les institutions [ICI] inscrits.

Afin de pourvoir aux dépenses relatives à la consommation de l'eau potable il est imposé et prélevé pour l'année 2016, ce qui suit :

Un tarif minimum de 75\$ pour les premier 100 mètres cubes par emplacement raccordé au système d'aqueduc. Pour tous les mètres cubes excédentaire, ceux-ci seront facturés au coût de 0.57\$ le mètre cube.

Le tarif pour les exploitants agricoles enregistrés :

- Le montant correspondant à la consommation d'eaux excédant 100 mètres cubes imposé en vertu de ce règlement est admissible au crédit du MAPAQ.

ARTICLE 4: TAUX DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUT (Règlement 12-385)

Afin de pourvoir au remboursement des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du règlement numéro 12-385 sera imposé et prélevé pour l'année 2016 un tarif de compensation pour le secteur desservi par le réseau d'égout

- Pour chaque unité de branchement une compensation de 269.69\$
- Pour chaque unité de logement et de commerce une compensation de 117.39\$
- Pour les points de services à même le logement, une compensation de 58.69\$
- Pour chaque étendue en front des immeubles imposables une taxe spéciale de 3.6936\$ le mètre linéaire.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Afin de pourvoir aux dépenses pour l'entretien du réseau d'égout il sera imposé et prélevé pour l'année 2016 une compensation de 100\$ par unité de logement, par commerce ainsi qu'un montant de 50\$ pour les points de services à même le logement.

ARTICLE 5 : VIDANGES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Afin de pourvoir au paiement des frais occasionnés par le service des installations septiques il sera imposé et prélevé pour l'année 2016 sur toutes les résidences isolées du secteur non urbain et pouvant bénéficier de ce service une compensation annuelle de 100\$.

ARTICLE 6 : COURS D'EAU

Afin de pourvoir au paiement des frais occasionnés pour les travaux effectués dans le cours d'eau Des Chênes, il sera imposé et prélevé pour l'année 2016 une compensation aux propriétaires intéressés, compensation répartie entre eux selon la superficie contributive de leurs terrains inclus dans le bassin versant.

ARTICLE 7 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

Un taux de 12 % l'an est chargé sur les arrérages de taxes ainsi que diverses factures en souffrance, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016.

ARTICLE 8 : PAIEMENT PAR VERSEMENTS

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, le total est égal ou supérieur à trois cents dollars [300 \$], le compte peut être payé, au choix du débiteur, en un [1] versement unique ou en quatre [4] versements égaux.

ARTICLE 9 : DATE DE VERSEMENTS

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième jour qui suit l'expédition du compte.

Le deuxième versement doit être effectué le ou avant le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent.

Le troisième versement doit être effectué le soixantième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent.

Le quatrième versement doit être effectué le soixantième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent.

ARTICLE 10 : PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le versement dû devient exigible et porte intérêt.

ARTICLE 11 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Marcel-de-Richelieu, ce 12 janvier 2016

Maire

Directrice générale

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

4.4 ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

- 16-01-05** La directrice générale dépose au conseil la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2016. Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

4.5 AJUSTEMENT DES SALAIRES 2016

- 16-01-06** Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les ajustements de salaires suivants:

Pour les membres du conseil: 1% d'augmentation, ce qui représente pour l'année 2016 une rémunération totale pour le maire de 9 542,45\$ et les conseillers 3 180,80\$ incluant l'allocation de dépenses.

Pour les employés municipaux: Le salaire annuel de la directrice générale est fixé à 46 800\$, la directrice générale adjointe est fixé à 21\$/heure, l'inspecteur municipal à 23\$/heure, la responsable de la bibliothèque à 195,94\$ mensuellement et le directeur du service incendie à 171,77\$ mensuellement.

4.6 JOURNAL MUNICIPAL

- 16-01-07** Considérant que le dernier journal a été produit en décembre 2015;

Considérant que le mécontentement de certains citoyens;

Considérant l'inaccessibilité au réseau internet par tous les citoyens;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers

Appuyé par madame Karyne Messier Lambert

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et directrice générale adjointe à produire une cinquantaine de copies du procès-verbal qui sera disponible à deux points de services, soit le bureau municipal et le dépanneur. Le nombre de copies sera modifier selon les besoins.

4.7 INSCRIPTION ADMQ-CONGRÈS + COTISATION

- 16-01-08** Il est proposé par madame Rachel Barratt, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et directrice générale adjointe à participer au congrès de l'ADMQ.

Le renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ est possible pour la directrice générale adjointe à cause d'un droit acquis, par contre pour la directrice générale l'adhésion n'est pas possible, car la formation spécifique à l'ADMQ n'a pas été suivi.

4.8 FORMATION MARIAGE CIVIL

- 16-01-09** Sur la proposition de monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par madame Rachel Barratt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, monsieur Robert Beauchamp est autorisé à suivre la formation sur le mariage civil offert par la FQM et ce, à ses frais personnels.

4.9 ADHÉSION OBV YAMASKA 2016

- 16-01-10** Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à OBV Yamaska pour l'année 2016 au montant de 50\$.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

4.10 SOLDE DE VACANCES À PAYER-ANCIEN EMPLOYÉ

Suite à la fermeture temporaire de l'année 2015, la directrice générale a découvert un solde de vacances à payer d'un ancien employé datant de l'année 2010. Après recherche, la directrice adjointe a pu vérifier que le montant a bel et bien été payé pour l'année concernée. Donc, il s'agit tout simplement d'un problème dans le système informatique qui sera corrigé prochainement.

4.11 CONGRÈS 2016 DE LA COMBEQ

À la demande du conseil, le sujet sera reporté en février 2016.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

5.1 POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT

16-01-11 CONSIDÉRANT la problématique des dernières semaines concernant le déneigement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Robert Beauchamp
Appuyée par monsieur Roger Couture
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'établir les barèmes de déneigement suivants afin que les conditions de déneigement soient claires et précises. Tout d'abord, toutes les cours publiques et les bornes fontaines devront être ouvertes aussitôt que les conditions deviennent dangereuses pour la sécurité, soit lors de l'accumulation de 4 pouces de neiges et plus. Le triangle de visibilité doit être respecté. De 22h00 à 6h00, le patrouilleur de routes est mandaté pour faire la vérification de l'état des lieux publics et doit appeler l'inspecteur municipal pour en effectuer le déneigement. De jour, l'inspecteur municipal doit faire lui-même la vérification des lieux.

5.2 DÉPÔT DU PROJET D'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES SERVICES DE DÉSINCARCÉRATION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le projet d'entente relative à l'établissement des services de désincarcération pour les municipalités du nord de la MRC.

5.3 SERVICES SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (SST)-NOUVELLES LÉGISLATIONS ET FORMATIONS OBLIGATOIRES

Les nouvelles formations exigées sont déjà faites par nos pompiers.

5.4 RAPPORT DES PROBLÉMATIQUES-SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.

16-01-12 Considérant que la Société Mutuelle de Prévention inc. est venue précédemment vérifier les établissements municipaux;

Considérant qu'une des problématiques concerne monsieur Robert Ducharme, ingénieur en chef de la compagnie EXP;

Considérant que les cinq autres problématiques peuvent être corrigées par l'inspecteur municipal;

En conséquence, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à effectuer les réparations demandées. Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à communiquer avec monsieur Robert Ducharme concernant les équipements garantis.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.5 OFFRE DE SERVICE DE LA VILLE DE SAINT-OURS-INSPECTION DES RISQUES

16-01-13

Considérant que la Ville de Saint-Ours a remis une offre de service pour l'inspection des risques de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu à la suite d'une rencontre avec les membres du conseil;

Considérant que l'entente intermunicipale est conforme à l'Article 569 et les suivantes selon le Code des Municipalités;

Considérant que l'offre est plus que raisonnable et correspond aux besoins de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de la Ville de Saint-Ours.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et monsieur le maire à signer l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Ours.

6. TRANSPORT ROUTIER :

6.1 DÉNEIGEMENT COIN RANG DE L'ÉGLISE/239

16-01-14

Considérant que le banc de neige près de l'arrêt stop, coin rang de l'Église et la 239, ne cesse de grossir;

Considérant que cela occasionne des désagréments chez certains citoyens, ainsi qu'un risque pour tous les citoyens dans la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à enlever deux pelles de tracteur afin de réduire tous les bancs de neige près des arrêts stop de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

6.2 OUVERTURE DES BORNES FONTAINES

Le sujet a déjà été abordé au point 5.1.

6.3 AUTORISATION DES MANDATS PONCTUELS-SERVICES D'INGÉNIERIES DE LA MRC DES MASKOUTAINS

16-01-15

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a adhéré au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains et qu'elle entend, au besoin, utiliser les services ponctuels d'un ingénieur;

Considérant qu'il peut être difficile de requérir préalablement un mandat et un estimé des coûts à chaque fois;

Considérant la tarification déterminée par un règlement de la MRC des Maskoutains;

Considérant la pertinence de faire valider certaines actions, notamment au niveau des travaux publics, par un ingénieur;

Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine
Appuyé par monsieur Roger Couture
Et résolu à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

De permettre à la Directrice générale de requérir, au besoin, les services d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, le tout selon les budgets alloués pour le type de travaux visés.

6.4 MANDAT SERVICES D'INGÉNIERIE POUR LES TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL DANS LE RANG DE L'ÉGLISE NORD

16-01-16 Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a adhéré au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains et qu'elle entend, au besoin, utiliser les services ponctuels d'un ingénieur;

Considérant le besoin d'obtenir les services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis, l'étude géotechnique, l'estimation des coûts et la surveillance des travaux;

Considérant la pertinence de faire valider certaines actions, notamment au niveau des travaux publics, par un ingénieur;

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert
Appuyée par madame Marguerite Desrosiers
Et résolu à l'unanimité

De permettre à la Directrice générale de requérir les services d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour les travaux d'infrastructures municipales, compris dans le programme triennal d'immobilisations, d'égout pluvial dans le rang de l'Église Nord.

6.5 ACHAT DE PIERRE 0 3/4 B

16-01-17 Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à faire l'achat de deux voyages de pierres au coût de 800\$ plus taxes.

6.6 RÉPARATION DU CAMION INTER 9200 2001

16-01-18 Il est proposé par madame Rachel Barratt, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et l'inspecteur municipal à envoyer des appels d'offres par invitation pour effectuer les réparation du camion Inter 9200 2001 pour le mois de mars 2016.

6.7 AFFICHEUR DE VITESSE MOBILE

Le sujet sera reporté en avril 2016.

6.8 CONTRAT D'ALEXANDRE DUVAL

16-01-19 Considérant qu'Alexandre Duval n'accepte pas et ne veut pas signer son contrat de travail avec la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Considérant qu'il avait été engagé le 5 octobre 2015 avec la résolution #15-10-172;

En conséquence, il est préposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à l'engagement de monsieur Alexandre Duval et du fait même d'autoriser la directrice générale à lui payer ses vacances accumulées et à lui faire une cessation d'emploi.

6.9 GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ COURBE DE MONSIEUR MASSICOTTE (RTE 239)

16-01-20 Considérant qu'un incident est arrivé avec le camion de déneigement et les glissières de sécurité dans la courbe de monsieur Massicotte (route 239) du fait que les glissières sont plus rapprochées qu'à l'habitude;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que le constat du rapprochement des glissières avait été informé au Ministère des Transport, soit à monsieur Bouthillette, par courrier;

En conséquence, il est préposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par madame Rachel Barratt et il résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à communiquer avec monsieur Bouthillette pour en savoir plus sur la suite de l'incident.

6.10 PATROUILLEURS DE ROUTES DE JOUR

16-01-21 Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à patrouiller les routes sur ses heures de travail selon son jugement.

6.11 BORNE FONTAINE RANG DE L'ÉGLISE SUD

16-01-22 Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à souffler la neige de chaque côté de la borne fontaine.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à s'informer auprès du Ministère des Transports de l'endroit où devrait être disposé la neige des bornes fontaines.

7. HYGIÈNE DU MILIEU :

7.1 ISOLATION DE L'ÉCHANTILLONNEUR DE L'AFFLUENT-STATION D'ÉPURATION

16-01-23 Puisqu'un test d'échantillonnage doit être fait pour fin janvier 2016 et que l'installation de l'échantillonneur n'est pas adéquat, soit non à l'abri du gel;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à acheter et installer un fil chauffant afin de remédier au problème de gel.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à communiquer avec l'ingénieur, monsieur Robert Ducharme, afin d'avoir des explications de la raison de l'installation de l'échantillonneur à un endroit non à l'abri du gel.

7.2 RAPPORT ANNUEL (OMAE) POUR L'ANNÉE 2015

La directrice générale devra appeler Sabrina de la compagnie Simo, afin de savoir si elle a l'intention de produire le rapport annuel pour l'année 2015 et afin d'obtenir une soumission pour le rapport OMAE.

7.3 NETTOYAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUT

La directrice générale devra s'informer auprès des autres municipalités environnantes des moyens de nettoyage du réseau d'égout et revenir avec le sujet dans les mois qui suivent.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

8.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de décembre. Un constat d'infraction a été donné pour le renouvellement du contrat d'entretien pour les installations septiques.

Un (1) permis a été émis. Un permis d'installation septique pour un montant total de travaux estimés non déterminé.

8.2 NOUVELLES RÈGLES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES BUTS DE HOCKEY

Puisque les buts d'hockey de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu sont conformes pour l'hiver, mais non conformes pour l'été, il y a lieu de trouver un moyen de se conformer.

Monsieur Manuel Carpentier, ressource en loisirs, s'occupe de trouver la solution.

8.3 INSPECTEUR EN BÂTIMENT-CHANGEMENT HORAIRE TEMPORAIRE

Considérant que l'inspectrice en bâtiment a planifié des vacances pour la période du 26 janvier au 12 février 2016;

Considérant qu'il est prévu que ce soit son supérieur qui soit présent lors de cette période pour combler son poste;

Considérant l'horaire chargée de son supérieur;

En conséquence, les horaires de services de l'inspecteur en bâtiment seront exceptionnellement, le lundi 1er février et lundi 8 février de 8:00 à 12:00.

9. LOISIRS ET CULTURE :

9.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Le rapport de janvier est reporté en février.

9.2 PLAINTÉ ÉCRITE CONCERNANT LA PATINOIRE

Les conseillers et le maire ont été mis au courant de la plainte écrite reçue concernant la patinoire. Le contrat de travail du surveillant de la patinoire sera revu. D'ici là, l'inspecteur municipal pourra continuer l'arrosage et le déneigement de la patinoire jusqu'à nouvel ordre.

9.3 REPLAÇANT PATINOIRE

16-01-24

Considérant que le surveillant de la patinoire devra s'absenter temporairement;

Considérant que monsieur Michael Blain s'est proposé comme remplaçant;

En conséquence, il est préposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à monsieur Michael Blain de remplacer monsieur Steve Benard aux mêmes conditions que ce dernier.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

9.4 FERMETURE DES LUMIÈRES DE LA PATINOIRE

16-01-25 Considérant que le surveillant de la patinoire doit fermer la patinoire à 22:00hr;

Considérant qu'il y a de nombreux retardataires;

En conséquence, il est préposé par madame Rachel Barratt, appuyé par monsieur Roger Couture et il résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à monsieur Steve Benard de fermer les lumières de la patinoire quinze minutes plus tôt pour laisser le temps aux citoyens sur la patinoire d'aller au vestiaire et ainsi clore le vestiaire pour 22:00. C'est la même règle pour la semaine, que pour la fin de semaine.

9.5 COURS DE PATIN POUR ENFANTS

Durant les derniers jours, l'horaire des cours de patin pour enfants a été modifié afin de correspondre avec les heures d'ouvertures prévues de la patinoire.

10. POINT D'INFORMATION :

- 10.1 Municipalité Sainte-Hélène-de-Bagot: Poste ouvert comme secrétaire des pompiers.
- 10.2 Suivi d'exploitation des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.
- 10.3 Évaluation finale de la Société Mutuelle de Prévention Inc.
- 10.4 Correspondance de monsieur Jean Bigué, attaché politique de monsieur Sylvain Rochon, concernant l'étude de fusion.
- 10.5 Résolution #15-12-169: Déneigement-Secteur Est (Bourgchemin Est et Bord-de-L'Eau Est) (Municipalité de Saint-Louis).
- 10.6 Résolution #2015-12-250: Demande d'appui-Opposition au rapport de la Commission Robillard (Corporation Municipale du Village Ste-Madeleine).
- 10.7 Correspondance de Paradis, Lemieux, Francis, SENC pour la tenue de la rencontre dans le dossier de Gestion G.P.S. Inc.

11. SUJET DIVERS

11.1 SOUPER ANNUEL DES POMPIERS

16-01-26 Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense de commandite au montant de 150\$ pour le souper annuel des pompiers.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16-01-27

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 23:15.

Maire

Directrice générale